



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
29 mars 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

Deuxième session

Bangkok, 29 juin-1^{er} juillet 2011

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux.
5. Application du Cadre d'action de Hyogo.
6. Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.
7. Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.
8. Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

Documentation

Programme provisoire (E/ESCAP/CDR(2)/INF/3)

Annotation

Le programme de l'ouverture de la session sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Documentation

Provisional list of participants (E/ESCAP/CDR(2)/INF/2)

Annotation

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CDR(2)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

4. Tendances récentes dans le domaine des catastrophes et leurs aspects socioéconomiques et environnementaux

Documentation

Importance of disaster risk reduction in achieving the Millennium Development Goals (E/ESCAP/CDR(2)/INF/4)

Addressing disaster risk reduction and development through improved data on disasters (E/ESCAP/CDR(2)/INF/5)

Green growth approach: experiences in mainstreaming disaster risk reduction and climate change adaptation (E/ESCAP/CDR(2)/INF/6)

Climate change and disaster risk reduction: the role of trade and investment (E/ESCAP/CDR(2)/INF/7)

Annotation

Les membres du Comité souhaiteront peut-être participer à la table ronde de haut niveau des représentants des gouvernements, qui permettra de partager les connaissances et les points de vue sur les nouvelles tendances en matière de catastrophes. Les écarts de développement socioéconomique et l'importance de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe à partir d'un large éventail d'aspects sectoriels seront également examinés.

Quatre documents d'information seront distribués. Le nombre croissant de catastrophes dans la région et leurs effets sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement font l'objet du document E/ESCAP/CDR(2)/INF/4, qui a été établi par le Bureau régional pour le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Il fournit aussi une analyse des modèles de risque et des priorités d'investissement pour la réduction des risques de catastrophe. Le document s'inspire du *Rapport mondial d'évaluation sur la réduction des risques de catastrophe (2011)* et établit les liens avec le *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes (2012)* à paraître.

Le document d'information E/ESCAP/CDR(2)/INF/5, établi avec le concours du Centre régional Asie-Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement, offre un bref aperçu des tendances récentes en matière de catastrophes à partir de données comparables à l'échelon international et présente les activités menées par les pays pour établir des bases de données relatives aux catastrophes. Il y est également question de la nécessité d'élaborer un mécanisme régional permettant de collecter des données détaillées sur les catastrophes afin d'améliorer la préparation aux catastrophes et les mesures d'intervention les concernant.

Le document d'information E/ESCAP/CDR(2)/INF/6, établi par la Division de l'environnement et du développement du secrétariat de la CESAP, résume les bonnes pratiques enregistrées et les expériences récemment effectuées concernant l'application de l'approche axée sur la croissance verte aux diverses activités nationales et régionales entreprises dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. Des recommandations de politique générale figurent également dans le document.

Le document d'information E/ESCAP/CDR(2)/INF/7, établi par la Division du commerce et de l'investissement du secrétariat de la CESAP, examine brièvement les effets des catastrophes naturelles, y compris celles liées aux changements climatiques, lesquels pèsent sur les moyens de subsistance de millions de personnes qui dépendent du commerce et des investissements, et par conséquent de la capacité d'un pays à réduire la pauvreté. Le document recense aussi les possibilités de promouvoir le commerce et l'investissement dans le domaine des biens, services et technologies soucieux du climat dans la région Asie-Pacifique, et les politiques et stratégies à adopter aux niveaux national et régional pour saisir ces opportunités.

5. Application du Cadre d'action de Hyogo

Documentation

Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CDR(2)/1)

Achievements and challenges in implementing the Hyogo Framework for Action in Asia and the Pacific (E/ESCAP/CDR(2)/INF/8)

Annotation

Dans sa résolution 64/2 sur la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles, la Commission a notamment prié la Secrétaire exécutive de prendre des mesures efficaces pour faciliter, en coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, l'application du Cadre d'action de Hyogo dans la région, y compris en aidant à l'organisation tous les deux ans de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le document E/ESCAP/CDR(2)/1 présente les résultats de la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Incheon (République de Corée), du 25 au 28 octobre 2010. Les façons dont on pourrait donner la priorité à la réduction des risques de catastrophe et l'intégrer dans les processus de planification du développement social et économique sont également examinées dans le document. Celui-ci préconise que la priorité soit notamment accordée au problème de la vulnérabilité sociale face aux catastrophes et à la nécessité d'investir de manière cohérente dans les secteurs sociaux pour contribuer aux mesures de relèvement et de reconstruction adoptées en vue du développement inclusif à long terme.

En outre, un document d'information (E/ESCAP/CDR(2)/INF/8) établi par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, met l'accent sur l'ampleur des progrès accomplis dans l'application du Cadre d'action de Hyogo dans la région Asie-Pacifique, notamment sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre.

Le Comité voudra peut-être débattre des questions et politiques pertinentes, en vue de donner ses directives au secrétariat sur l'orientation à imprimer aux futures activités de son programme de réduction des risques de catastrophe.

6. Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Renforcement de la coopération régionale, des connaissances régionales et des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CDR(2)/2)

Fonds multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques (E/ESCAP/CDR(2)/3)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi de deux documents sur la base desquels il est invité à formuler ses recommandations.

Le document E/ESCAP/CDR(2)/2 présente diverses initiatives du secrétariat qui sont destinées à renforcer la coopération régionale et à créer une communauté régionale du savoir concernant la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, le document donne un aperçu du contenu du *Rapport 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique* à paraître, qui comprendra un examen et une analyse des nouveaux risques de catastrophe et de leurs incidences socioéconomiques pour la région Asie-Pacifique. Ce rapport aura pour objet d'aider les responsables politiques à déterminer les lacunes et les priorités dans les futures stratégies de réduction des risques de catastrophe. Le document présente également les progrès accomplis dans l'établissement d'un portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe depuis son lancement en novembre 2010, et dans l'organisation de l'information relative à la gestion des catastrophes d'une façon susceptible de promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. De plus, le document examine le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, qui a été lancé à Nanjing (Chine), en septembre 2010. À ce propos, il traite de la capacité nationale requise pour utiliser efficacement les ressources disponibles dans le cadre du mécanisme, ainsi que des initiatives de formation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, en particulier le lancement des nouveaux modules sur les technologies de l'information et de la communication pour la réduction des risques de catastrophes et les changements climatiques.

Le document E/ESCAP/CDR(2)/3 décrit brièvement le contexte, les politiques, les projets soutenus et les résultats du Fonds multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques pour les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (ci-après dénommé « Fonds spécial »). Il y est question des besoins non satisfaits dans la région afin de savoir dans quel domaine un appui pourrait être apporté au titre du Fonds spécial, compte tenu des avantages comparatifs de la CESAP et de son mandat en matière de coopération régionale.

Le Comité voudra peut-être donner des directives au secrétariat concernant l'orientation future de son action et les activités qu'ils devraient entreprendre pour développer la coopération régionale et mettre en place une communauté du savoir pour la réduction des risques de catastrophe. Il souhaitera aussi peut-être donner au secrétariat des conseils sur le travail effectué au titre du Fonds spécial.

7. Intégration des technologies de l'information et de la communication innovantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe

Documentation

Élargir la connectivité aux collectivités sinistrées en utilisant de manière novatrice les technologies de l'information de la communication et les informations sur les catastrophes (E/ESCAP/CDR(2)/4).

Annotation

L'information est indispensable à la réduction des niveaux de risque et à l'atténuation des effets des catastrophes en termes de pertes en vies humaines, de coûts économiques et de dysfonctionnement social. En cas de catastrophe, il y a deux domaines dans lesquels l'information se révèle décisive. L'un concerne le déclenchement d'une alerte rapide crédible avant la catastrophe, et l'autre la communication immédiatement après la catastrophe de données précises sur le lieu, la nature et la gravité de cette dernière. Les progrès réalisés dans la disponibilité et l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace se sont traduits par des améliorations sensibles en la matière.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, une table ronde de haut niveau est prévue pour les représentants des gouvernements afin d'examiner comment les progrès rapides accomplis dans les communications par satellite, la télédétection, les systèmes d'information géographique et la navigation ont conféré à la gestion des risques de catastrophe une forte intensité de savoir et d'information, et l'ont ainsi rendue efficace et précise. Les améliorations concernent la rapidité de communication des données, l'échelle, la couverture géographique et le degré de résolution des cartes et elles ont permis une meilleure compréhension des modèles de risque et facilité l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble de la planification du développement socioéconomique. De plus, le développement incroyablement rapide de la téléphonie mobile et de l'Internet à large bande a ouvert le champ de possibilités dans le domaine des communications d'urgence, y compris les systèmes d'alerte rapide, lesquelles, pour la première fois et de manière ininterrompue, relient dans un système cohérent et fiable les technologies spatiales de pointe avec les formes de communication utilisées par les collectivités en cas de catastrophe ainsi que le savoir et les pratiques autochtones. En dépit de ces possibilités nouvelles, il reste des problèmes complexes à résoudre parmi lesquels l'inégalité d'accès à ces technologies et leur disponibilité, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires du Pacifique. Il est certains domaines dans lesquels la coopération régionale en matière d'applications spatiales et autres technologies de l'information et de la communication utilisées pour les communications d'urgence en cas de catastrophe, par le biais, notamment, du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication, pourrait se traduire par l'utilisation de technologies plus abordables, plus fiables et plus accessibles dans l'optique du développement inclusif.

8. Activités menées dans le cadre des mécanismes de coopération de la CESAP concernant la réduction des risques de catastrophe

Documentation

Activités du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux (E/ESCAP/CDR(2)/5)

Annotation

Dans le document E/ESCAP/CDR(2)/5, certains aspects du plan stratégique pour 2011-2013 du Comité des typhons, organe intergouvernemental créé sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de la CESAP, sont présentés ainsi qu'une vue d'ensemble des principales activités de ce Comité, en particulier les effets socioéconomiques des typhons et les activités de prévention des risques de catastrophe. Le document rend compte également des principaux résultats de la trente-huitième session du Groupe d'experts OMM/CESAP sur les cyclones tropicaux et fournit des orientations pour renforcer la gestion des risques et de l'impact socioéconomique des catastrophes liées aux cyclones tropicaux.

Le Comité voudra peut-être donner des directives au secrétariat concernant les activités relevant du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

9. Examen de l'orientation future du sous-programme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à formuler des directives sur l'orientation à court et à long terme de l'action du secrétariat dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, en tenant compte de l'orientation et des priorités du programme définies dans le cadre stratégique pour 2012-2013, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244, et à donner son avis quant à la façon de tenir compte des conclusions du Comité dans l'élaboration du cadre stratégique et du programme de travail pour 2014-2015.

10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session

Les États membres souhaiteront peut-être faire connaître, à l'avance, les propositions ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires en matière de réduction des risques de catastrophe à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.

11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

Le Comité voudra peut-être débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session qui doit se tenir en 2013.

12. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

13. Adoption du rapport du Comité sur sa première session

Documentation

Projets de recommandation (E/ESCAP/CDR(2)/L.2)

Projet de rapport (E/ESCAP/CDR(2)/L.3)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa deuxième session, qui sera présenté à la Commission à sa soixante-huitième session en 2012.
